

Communiqué de presse

30 juillet 2020

Coronavirus

Après six semaines de « situation particulière » : les directrices et directeurs de la santé incitent à la prudence

Après six semaines de « situation particulière », le Comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) tire un bilan principalement positif. Le cas échéant, les cantons ont adopté des mesures de protection contre le coronavirus, et le suivi des chaînes d'infection est bien établi. Malgré tout, la prudence reste de mise, notamment en vue du retour des vacanciers partis à l'étranger et de la reprise imminente de l'école. Le risque d'une deuxième vague est loin d'être écarté et la situation demeure incertaine.

Les mesures d'assouplissement en Suisse et aux frontières ont entraîné, comme prévu, une recrudescence du nombre de cas. Grâce au suivi des chaînes d'infection (traçage des contacts), que les cantons ont à nouveau développé, et à l'élargissement de la stratégie d'analyse, la hausse a jusqu'à présent pu être maintenue dans des proportions contrôlables. C'est pourquoi le Comité directeur de la CDS tire un bilan positif à l'issue des premières semaines en « situation particulière », au cours desquelles les cantons ont repris la responsabilité pour la majeure partie des mesures de lutte contre le Covid-19. Cette responsabilité partagée entre la Confédération et les cantons donne lieu à des mesures et directives différenciées pour les entreprises, ce qui est susceptible de se traduire par des réglementations cantonales divergentes. « Cette situation n'a pour l'instant posé encore aucun problème, » constate Lukas Engelberger, président de la CDS et directeur de la santé de Bâle-Ville. Les cantons échangent entre eux au sujet des mesures prévues ou adoptées, notamment concernant la limitation du nombre de personnes lors de manifestations, les directives imposées aux établissements de nuit ou l'obligation du port du masque dans certains domaines. Cet échange fonctionne bien.

« Il est toutefois important que l'ensemble de la population continue à respecter les règles de distance et d'hygiène. Le risque d'une deuxième vague persistera encore un certain temps et la situation demeure incertaine. Nous devons toutes et tous faire preuve de longue haleine, tels les coureurs de longue distance, » précise Lukas Engelberger. Le président de la CDS appelle ainsi la population à respecter la quarantaine obligatoire au retour d'un séjour dans un pays à risque. Les cantons reçoivent des échantillons de données relatives aux passagers des vols et des cars entrant en Suisse. Toutefois, la qualité des données et la rapidité de leur livraison ne sont pas

encore satisfaisantes. Le respect mutuel et la prudence restent ainsi de mise, tout particulièrement au cours de ces journées estivales, et ce non seulement au niveau du trafic touristique, mais également à la piscine, au travail ou dans les magasins.

Compte tenu de la situation incertaine et de la recrudescence du nombre de cas, une prudence particulière est requise notamment en rapport avec les grandes manifestations. En effet, celles-ci sont susceptibles de contribuer sensiblement à la propagation du virus et doivent par conséquent continuer à faire l'objet de réglementations strictes. La majorité des cantons se prononcent en faveur d'une prolongation de l'interdiction des manifestations comptant plus de 1000 personnes, au moins jusqu'à la fin de l'année. La question d'une nouvelle prolongation devrait être examinée en novembre, au vu de l'évolution épidémiologique. La prolongation de l'interdiction s'explique en outre par le fait que la situation épidémiologique reste très incertaine. Les mois d'automne permettront de faire des expériences avec des manifestations de plus grande ampleur, avec plusieurs centaines de participants.

Les grandes manifestations de plus de 1000 personnes ont pour la plupart un caractère supra-régional voire souvent national. L'introduction d'une obligation de requérir une autorisation cantonale conduirait à des problèmes d'application complexes. Si le Conseil fédéral devait malgré tout se prononcer en faveur d'une telle obligation, la Confédération serait appelée à en définir les conditions cadres dans une ordonnance correspondante et à élaborer, avec les cantons et les secteurs du sport et de la culture, des critères uniformes garantissant un traitement équitable à l'échelle nationale. Ces critères assureraient une application harmonisée. Une suppression fin août des directives de droit fédéral concernant les grandes manifestations sans autres mesures et sans cadre d'autorisation uniforme n'entre pas en considération pour les cantons.

Les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ont subi des pertes financières suite à l'interdiction de procéder à certaines interventions médicales prononcée par la Confédération, un sujet qui continue de préoccuper les responsables cantonaux de la santé. Dans ce domaine, la CDS attend une réglementation équitable, avec une prise en charge partielle par la Confédération. Il convient par ailleurs de veiller à une rémunération couvrant les coûts pour les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et les services d'aide et de soins à domicile, qui font actuellement face à une hausse des dépenses due aux mesures de protection contre le coronavirus. Les cantons et les assureurs-maladie sont appelés à agir conjointement.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 079 689 01 46

Michael Jordi, secrétaire général de la CDS, 079 702 90 20, michael.jordi@gdk-cds.ch

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch